

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 19 NOVEMBRE 2025

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 16
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 13 novembre 2025.

Date de publication : 25 novembre 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jacques PEREIRA, Jean-André GUILLERMIN, Dominique JOBARD, Loïc COLTEL, Bernard COTTIN, Fabrice THERVILLE, Willy BONFY, Benoît MEILHAC et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Marie-France AULAS, Florence CHEVASSON, Corinne MERLIN, Sophie DUMONTEL, et Sonia BLONDEAU.

Excusé(es) : M. Bernard FAVRE a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT, Mme Virginie THIVENT a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, Mme Laure SEYDOUX.

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : M. Dominique JOBARD.

Objet : 2025/1911/065 – Lancement de l'opération et demandes de subventions – Rénovation thermique de l'école élémentaire.

Monsieur Willy BONFY présente le déroulement de la procédure qui comprend une phase d'étude avant la recherche d'un maître d'œuvre. Il explique que la commune peut passer une convention avec l'Agence Technique Départementale (ATD) en tant qu'assistant à maître d'ouvrage. Il présente ensuite le devis de l'ATD.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L2121-29 ;

Vu le programme de l'opération rédigé par l'Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire, assistant à maîtrise d'ouvrage ;

Considérant que le projet de rénovation thermique de l'école élémentaire consiste à améliorer le confort thermique des usagers, se conformer avec les normes et labels environnementaux en vigueur et réduire les émissions de CO2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : DE VALIDER le programme relatif à l'opération de la rénovation thermique de l'école élémentaire ;

Article 2 : D'APPROUVER le lancement de la rénovation thermique de l'école élémentaire, pour une enveloppe financière prévisionnelle de l'opération fixée à **1 800 000 € HT** soit 2 160 000 € TTC et selon les modalités de financement définies dans le document joint à la présente ;

Article 3 : DE SOLLICITER, à ce titre, les subventions suivantes :

- La DETR/DSIL auprès de la Préfecture de Mâcon,
- La subvention Effilogis auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté,
- Les fonds européens FEDER / FEADER auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté,
- Le programme LEADER auprès du PETR Mâconnais Sud bourgogne

- Le Département de Saône-et-Loire,
- Le Fonds de concours,
- Toute autre aide susceptible de participer au financement de ce projet.

Article 4 : DE DIRE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget principal de la commune de La Roche Vineuse ;

Article 5 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux demandes de subventions s'y rapportant ;

Article 6 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager les procédures de commandes publiques afférentes ;

Article 7 : DE DIRE que Monsieur le Maire, ou son représentant, est chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, sans délai ;

Article 8 : D'INFORMER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de 2 mois de sa dernière mesure de publicité.

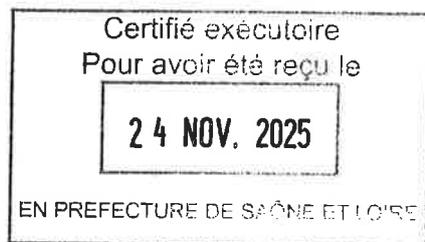
Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 1

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme
Le 24 novembre 2025,
Le Maire, Robert LUQUET



PLAN DE FINANCEMENTS PREVISIONNEL DU PROJET DE RENOVATION THERMIQUE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Taux sur opération HT	RECETTES prévisionnelles		DEPENSES prévisionnelle HT	
	30%	Préfecture – DETR/DSIL 2027	600 000	Travaux
	DRAC – [subvention]		Tolérance Etude	67 850
	Région – Effilogis	100 000	Tolérance travaux	67 850
	Fonds européens FEDER	350 000	Mobilier	
	LEADER auprès du PETR Mâconnais Sud Bourgogne		Honoraires études	189 440
	Département – AAP	90 000	Assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO)	16 940
			Contrôle technique	18 320
			Coordonnateur sps	11 535
			Assurance	27140
			Révisions de prix	33700
			Publicité	500
			Imprévus, parachèvement	9725
Xxx%	Total des subventions	1 140 000		
	FCTVA (16,404%)	295 272		
	Autofinancement	364 728		
	Sous-total autofinancement HT	660 000		
	Sous-total autofinancement TTC	792 000		
	TOTAL opération HT	1 800 000	TOTAL opération HT	1 800 000
	TOTAL opération TTC	2 160 000	TOTAL opération TTC	2 160 000
			TVA	360 000